

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaire, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaire.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.



## Déclaration de Maladie

M22- 0032998

190620

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 1060 Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

MAKHLLOUKI AHMED

Date de naissance : 01.01.1950

Adresse : HAY DOU MA 96 RUE 10. N°41 S 1 M

Tél. : 06.41.61.0834 Total des frais engagés : 800 DHS Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Date de consultation : 10.11.2024

Nom et prénom du malade : NAKHLLOUKI Ahmed Age : \_\_\_\_\_

Lien de parenté :  Lui-même  Conjoint  Enfant

Nature de la maladie : mal de peau sur tout le corps

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : Dermatose

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : \_\_\_\_\_

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : \_\_\_\_\_ Le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_

Signature de l'adhérent(e) :



## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du praticien attestant le paiement des Actes
10/11/2024		K2	300,-	 Dr. AOUANI CENTRE AOUANI Rachid 1 Casablanca - Maroc Tél: 05 22 12 20 29 - GSM: 06 66 82 66 29
		K30	300,-	 Dr. AOUANI CENTRE AOUANI Rachid 1 Casablanca - Maroc Tél: 05 22 12 20 29 - GSM: 06 66 82 66 29

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
PHARMACIE D'OUJA 22, Bd. Amahda Hay Douma "Moumen-Casablanca 25 22 70 26 46 N	20.01.24	201,80

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

## Important

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				CŒFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE			

O.D.F  
PROTHESES DENTAIRE

## DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

H	
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

#### **[Création, remont, adjonction]**

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Drcteur Yassine AOUANI

DERMATOLOGUE

Spécialiste des Maladies

de la peau - Du cuir chevelu

et Des maladies sexuellement

transmissibles - Allergie de la peau

cosmétologie

laser

الدكتور ياسين أعواني

اختصاصي

في أمراض الجلد

الشعر والأمراض التناسلية

حساسية الجلد - طب التجميل

الليزر

Casablnaca, le : 10/1/2024 الدار البيضاء

Hakhlouki Almees



990,-

Dermaxel phag.

1 al

x 24

PHARMACIE DOUMA

22, Bd. Annahda Hay Douma

Sidi Moumen - Casablanca

Tél: 05 22 70 26 46 N

Locatelle Ouled

280,-

+  
Varilene off



748,-

Specleer 500



201,80

1 CP

x 10  
24

LOT: 230478  
PER: 04-2026  
PPU: 28.00 DH



شارع إدريس الحارتي مجموعة 24 حي مولاي رشيد - الدار البيضاء

24, Avenue Driss El Harti Moulay Rachid I (au dessus de la pharmacie Moulay Rachid) - Casablanca

الهاتف: 05 22 72 26 27 | المحمول: GSM : 06 66 82 66 29



LOT: 3460  
EXP: 09/26  
PPC: 99.00DH

**FORME ET PRÉSENTATION :** Spray solut

Chlorhexidine digluconate 0,125 %, chloro centella asiatica 1%, excipient q.s.p 125 ml. P

**DERMASEPT® Spray** est recommandé pour traumatisques superficielles infectées ou exposées à un risque d'infection et favoriser leur cicatrisation. **DERMASEPT® Spray** peut être utilisé en chirurgie, en dermatologie, en gynécologie et en proctologie. **CONSEILS D'UTILISATION :** Usage externe. 1 à 2 pulvérisations par jour. Ne pas rincer la peau après application de **DERMASEPT® Spray**.

**PRÉCAUTIONS D'UTILISATION :** Ne pas avaler. - Tenir hors de la portée des enfants.

- Ne pas utiliser **DERMASEPT® Spray** en cas d'allergie connue à l'un de ses constituants.
- Conserver à une température ambiante. - Eviter tout contact avec les yeux. En cas de contact, laver abondamment à l'eau.

Fabriqué au Maroc par les Laboratoires IRCOS 109, QI Sidi Ghanem, 40110 - Marrakech pour MEDIPRO PHARMA. Borj El Yacout, Bd Rahal El Meskini. 20120 - Casablanca. Certificat d'enregistrement Ministère de la santé n° : 202122018/UPCHC/DMP20.

# DERMASEPT®

Gamme complète pour l'antisepsie, l'hygiène et la cicatrisation de la peau et des muqueuses

Les produits de la gamme **DERMASEPT®** sont conçus selon les normes de Bonnes Pratiques de Fabrication (**BPF**), dans le strict respect d'une charte de formulation rigoureuse, garantissant tolérance, efficacité et confort d'utilisation.

La gamme **DERMASEPT®** propose un large choix de produits qui répondent aux principales problématiques pouvant affecter la peau et les muqueuses :

- **DERMASEPT® Spray** et **DERMASEPT® Crème antiseptique** : pour l'antisepsie des plaies infectées ou susceptibles d'être infectées.
- **DERMASEPT® Gel lavant** et **DERMASEPT® pH8 Gel lavant** : pour l'hygiène de la peau et des muqueuses.
- **DERMASEPT Cica® Crème Cicatrisante** et **DERMASEPT Cica® Poudre Cicatrisante** : pour la cicatrisation des plaies et des lésions cutanées.



**DERMASEPT®**  
Spray solution

Flacon 125 ml

**DERMASEPT®**  
Crème  
antiseptique

Tube 30g

**DERMASEPT®**  
Gel lavant

Flacon 125 ml  
Flacon 250 ml

**DERMASEPT®**  
pH8 Gel lavant

Flacon 125 ml  
Flacon 250 ml

**DERMASEPT CICA®**  
Crème cicatrisante

Tube 30g

**DERMASEPT CICA®**  
Poudre

Flacon poudre de 20g

# Docteur Yassine AOUANI

الدكتور ياسين أعواني

DERMATOLOGUE

إختصاصي

Spécialiste des maladies de la  
peau - du cuir chevelu  
et des maladies sexuellement  
transmissibles - Allergie de la peau  
cosmétologie  
Laser

في أمراض الجلد

الشعر و الأمراض التناسلية

حساسية الجلد - طب التجميل

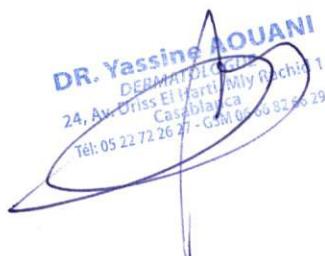
الليزر

Casablanca, le : ١٠١٢٤ الدار البيضاء في :

Makhloufi Alaa

## Compte Rendu Opératoire :

électrocauterisation d'un  
mal perforant sur les  
orteils Gauche sur une  
localité



24، شارع إدريس الحارثي مجموعة I حي مولاي رشيد - الدار البيضاء

24, Avenue Driss El Harti, Moulay Rachid I ( au dessus de la Pharmacie Moulay Rachid ) - Casablanca

الهاتف : 05.22.72.26.27 - المحمول : 06.66.82.66.29

**Docteur Yassine AOUANI**

**DERMATOLOGUE**

Spécialiste des maladies de la  
peau - du cuir chevelu  
et des maladies sexuellement  
transmissibles - Allergie de la peau  
cosmétologie  
Laser

**الدكتور ياسين أعواني**

إختصاصي  
في أمراض الجلد  
الشعر و الأمراض التناسلية  
حساسية الجلد - طب التجميل  
الليزر

Casablanca, le : ٢٤ / ١ / ٢٠٢٤ الدار البيضاء في :

Dokhla Alred

**Note de Frais :**

— trois cent dinars —

DR YASSINE AOUANI  
DERMATOLOGUE  
24 Avenue Driss El Harti, Moulay Rachid 1  
Casablanca  
Tel: 05.22.72.26.27 - GSM: 06.66.82.66.29

24 ، شارع إدريس الحارتي مجموعة I حي مولاي رشيد - الدار البيضاء

24, Avenue Driss El Harti, Moulay Rachid I ( au dessus de la Pharmacie Moulay Rachid ) - Casablanca

الهاتف : 05.22.72.26.27 - المحمول : Tél.: 05.66.82.66.29